
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 7

Votants: 8

Séance du lundi 08 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le huit juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 01 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de Dominique DUCHESNE

Sont présents: Dominique DUCHESNE, Hervé BOULMÉ, Fabrice DIDON, Patrick JOLLY, Patrice COLSON, Muriel ROUGERIE, Ludivine AMADO

Représentés: Thierry BARBARY

Excuses: Ludivine HURAND, Xavier TONDU

Absents:

Secrétaire de séance: Fabrice DIDON

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, le quorum est atteint.

Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Fabrice DIDON se propose pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Mme le Maire l'accepte.

En préambule, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Lisa PLANSON va présenter sa chèvrerie suite à son ouverture et son évolution.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Délibération : Procédure d'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune : arrêt du projet
2. Délibération : Demande de retrait de la commune de Marcilly du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy les Meaux
3. Révision des tarifs de location de la salle des fêtes
4. Questions diverses

Approbation du procès verbal de la séance du 08 avril 2024 :

Aucune demande de correction n'est demandée.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

1. Procédure d'élaboration du zonage des eaux pluviales de la commune : arrêt du projet - DE_2024_12

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2224-10,

Vu la délibération prise par la commune de Marcilly en date du 13 mai 2019 autorisant la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du zonage pluvial de la commune à la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du zonage pluvial de la commune à la Communauté de communes en date du 30 septembre 2019,

Considérant que les communes ou leurs établissements publics de coopération doivent délimiter et approuver un zonage d'assainissement des eaux usées et un zonage de gestion des eaux pluviales urbaines, après enquête publique,

Considérant les résultats du schéma directeur d'assainissement réalisé par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, mandataire de la commune, et notamment les documents relatifs au zonage pluvial joints en annexe :

- **La note explicative de synthèse ;**
- **Les annexes :**
 - o Le projet de plan de zonage d'assainissement des eaux pluviales ;
 - o Le tableau justifiant les zones à fortes contraintes ;

- o La notice technique liée au règlement du zonage pluvial.

Considérant la nécessité d'arrêter le projet proposé par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq par délibération du Conseil municipal afin de permettre l'organisation de l'enquête publique,

OUI l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

1. D'APPROUVER le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales tel que joint en annexes,
2. D'APPROUVER le dossier d'enquête publique,
3. DE CHARGER, conformément à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq de solliciter l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales,
4. DIT que le zonage définitif sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

Ont voté pour : Dominique DUCHESNE, Fabrice DIDON, Patrick JOLLY, Patrice COLSON, Thierry BARBARY *représenté par Fabrice DIDON*, Muriel ROUGERIE, Ludivine AMAD, Hervé BOULMÉ.

Ont voté contre : /

Se sont abstenus : /

Une discussion s'engage sur les modalités d'évacuations des eaux.

Mme le Maire précise que le plan concerne que les nouvelles constructions à venir.

2. Demande de retrait de la commune de Marcilly du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy les Meaux - DE_2024_13

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'adhésion de la Commune de Marcilly au Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy les Meaux,

Considérant qu'aucun enfant de la Commune de Marcilly est scolarisé sur le Collège de Crégy les Meaux,

Considérant l'attestation jointe présentant une estimation des incidences de cette demande de retrait, incidences qui sont nulles,

Considérant que la Commune n'a plus d'intérêt à faire partie de ce syndicat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 : Sollicite le retrait de la Commune de Marcilly du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy les Meaux.

Article 2 : Précise que la délibération sera notifiée au Président du Syndicat Intercommunal du Collège de Crégy les Meaux.

Ont voté pour : Dominique DUCHESNE, Fabrice DIDON, Patrick JOLLY, Patrice COLSON, Thierry BARBARY *représenté par Fabrice DIDON*, Muriel ROUGERIE, Ludivine AMAD, Hervé BOULMÉ.

Ont voté contre : /

Se sont abstenus : /

3. Révision des tarifs de location de la salle des fêtes - DE_2024_14

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente pour les habitants de MARCILLY, à compter du 12 juillet 2024.

- | | | |
|------------------------------|--------------|-----------------|
| • Location vin d'honneur | Tarif unique | 100.00 € |
| • Location 1ère réception | Tarif unique | 450.00 € |
| • 2ème location dans l'année | Tarif unique | 600.00 € |

(dans les 12 mois suivants la 1ère réception)

50% du montant de la location à la réservation et solde à la remise des clés.
Une caution de 500.00€ sera demandée.

Le tarif pour les locations extérieures reste inchangé :

- Location pour une réception Tarif unique **900.00 €**

50% du montant de la location à la réservation et solde à la remise des clés.
Une caution de 900.00€ sera demandée.

Dans tous les cas, si la réservation intervient moins d'un mois avant la date de location, la totalité du règlement sera demandée.

En cas de dédit de réservation moins d'un mois avant la date de la location, le chèque de réservation sera conservé,

Si le dédit intervient à plus d'un mois de la date de la location, le montant de la réservation sera remboursé par mandat administratif.

Ont voté pour : Dominique DUCHESNE, Fabrice DIDON, Patrick JOLLY, Patrice COLSON, Thierry BARBARY *représenté par Fabrice DIDON*, Muriel ROUGERIE, Ludivine AMAD, Hervé BOULMÉ

Ont voté contre : /

Se sont abstenus : /

Une discussion s'engage sur le chauffage et sur le fait de facturer le chauffage en plus au vu de l'augmentation de l'électricité.

Mme le Maire informe le conseil qu'il est prévu un changement des radiateurs dans le cadre du Budget Participatif.

4. Questions Diverses

- **Aire de jeux** : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la visite du cabinet Greuzat, de la société B.H.S. et de la société BBTP sur le terrain de la future aire de jeux, il a été décidé de garder le bâtiment du fond pour faire un préau.

L'entrée du parc sera décalée sur la rue du Moulin et les jeux seront un peu déplacés par rapport au plan initial.

Une haie arbustive a été proposée avec proposition de chèvrefeuille.

Une discussion s'engage concernant l'amiante du bâtiment et des devis vont être demandés.

Concernant le bâtiment, un devis a déjà été établi d'un montant de 5 000 € TTC qui a été transmis par la société Art Déco Habitat pour enlever les plaques d'amiante mais un 2^{ème} devis va être demandé.

Mme le Maire présente le nouveau plan financier et le nouveau plan de l'aire de jeux établis par le cabinet Greuzat.

Mme le Maire précise également que le démarrage des travaux de l'aire de jeux va être décalé du fait des travaux d'assainissement.

- **Carrefour** : Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le devis de la société Eurovia concernant les travaux du Carrefour rue de la Borne blanche et rue des Epinettes et informe qu'un 2^{ème} devis va être demandé auprès de la société BBTP.

Concernant Eurovia, une demande va être faite pour enlever ou réduire les 3 200 € HT de déviation et de balisage, puisque les travaux pourront se faire durant les travaux d'assainissement avec une déviation déjà mise en place.

- **Travaux Assainissement** : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'assainissement débuteront début Septembre. Les travaux concerneront la rue des Epinettes (après le carrefour jusqu'à l'école) et la rue du Moulin (du numéro 2 jusqu'à la rue du Four). Elle indique que les travaux se feront en 2 parties :

1^{ère} partie : Tranchées ouvertes

2^{ème} partie : Tranchées souterraines

Mise en place d'un puisard devant l'église.

Mise en place d'une circulation alternée dans la rue des épinettes la S35 et déviation complète de la S37 à S43 (sauf riverains et bus) avec déplacement des bus pour les enfants (maternelle/primaire et collégiens).

Une discussion s'engage concernant l'organisation d'accompagnement des enfants jusqu'au bus qui se garera au hangar.

Une demande d'étude complémentaire est demandée concernant la place de l'église afin d'éviter d'enlever les pavés.

Mme le Maire précise que des informations seront préparées par la CCPO et distribués dans les boîtes aux lettres afin d'informer les habitants.

- **Projet de construction d'une classe sur Marcilly** : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de construction d'une nouvelle classe sur Marcilly qui se situera dans le prolongement des sanitaires existants jusqu'au massif de la Mairie.

La livraison serait prévue en Avril 2026.

Mme le Maire précise que ce projet pourra faire l'objet d'un contrat rural porté par le RPI.

- **Carrière** : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancement du projet de la carrière et présente le document de réaménagement et les étapes en cours et notamment les observations du Département concernant la circulation des camions.

Une discussion s'engage et Mme le Maire donne des précisions sur la fréquence des campagnes et indique qu'il n'y aura pas de traversée par Marcilly.

- **Fondation du Patrimoine** : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un appel aux dons par le biais de la Fondation du Patrimoine va s'ouvrir au bénéfice de l'église dans le cadre de sa restauration. Par ailleurs, lors de la journée du Patrimoine, une brocante va être organisée avec la vente d'anciens meubles qui appartenaient à un ancien propriétaire de la commune.

- **Borne Information Voyageur** : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une Borne Information Voyageur va être installée à l'arrêt de Bus de la place de l'église pour l'officialiser.

- **Famille NTOUTOULOU** : Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la famille NTOUTOULOU a transmis une carte de remerciement pour l'aide apportée par la commune à la suite de l'incendie de leur maison. Elle indique également que la famille habite provisoirement Claye-Souilly.

- **Commémoration** : Mme le Maire remercie les personnes qui étaient présentes lors de la journée de la commémoration qui a eu lieu le Samedi 29 juin pour leur participation à l'organisation matérielle et l'organisation du Buffet.

Mme le Maire précise également que les familles anglaises étaient heureuses de cette journée.

Monsieur DIDON précise également que de nombreux habitants étaient présents.

La séance du Conseil Municipal est clôturée à 21h52.

Le secrétaire de séance,

Fabrice DIDON

Le Maire,

Dominique DUCHESNE